

# **La Jonchère Saint-Maurice**

## **Séance du Conseil Municipal** **du 16 octobre 2015**

*L'an deux mil quinze le 16 octobre à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,  
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2015*

*Présents : Mmes Clédat, Devaud, Martin, Simonet, Mrs Horry, Trentalaud,  
Desray, Lafarge, Martinie, Tognarini,*

*Absents : Mmes Servaes (procuration à Mr Citharel), Ducastelle (procuration à  
Mr Horry), Montenon (procuration à Mme Clédat), Mr Aucompte (excusé),*

*Mme Simonet a été élue secrétaire.*

*Objet : validation choix de l'entreprise travaux rue de l'école (2015/77)*

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la rue de l'Ecole. L'ouverture des plis a eu lieu le 16 septembre 2015 en présence du représentant de l'ATEC qui avait établi le dossier de consultation.

Monsieur le Maire indique que les riverains ont été conviés à une réunion de présentation où chacun a pu s'exprimer sur le projet.

Le projet est donc validé en tenant compte des remarques de chacun, remarques qui seront signalées au chef de chantier lors de la première réunion au démarrage des travaux.

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres. Les entreprises SIORAT, EUROVIA, COLAS, BMTP et PIJASSOU ont fait une offre. Après étude des différentes offres et en fonction des critères retenus, l'offre de l'entreprise SIORAT est considérée comme économiquement la mieux disante pour un montant de 44 140,12 euros HT soit un TTC de 52 968,14 euros.

Le choix de l'entreprise est validé par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire et à mandater les factures.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

*Objet : modification statuts Communauté de Communes MAVAT (2015/78)*

Monsieur le Maire nous fait part de la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 septembre 2015 adoptant la modification statutaire en vue de l'ajout d'une compétence facultative –Titre II- Article 5- paragraphe IV :

« Aménagement numérique et déploiement du haut et du très haut débit, réseaux et services locaux de communication électronique sur le territoire communautaire.

La communauté de communes est compétente en matière de haut et très haut débit au sens des dispositions du CGCT et notamment son article L14-25-1. A ce titre, elle met en place une programmation pluriannuelle de desserte du territoire en haut et très haut débit dans le cadre du Schéma D'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire, porté par la Région au travers du Syndicat Mixte DORSAL.

La communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion peut pour l'exercice de la compétence «aménagement numérique » énoncée ci-dessus, adhérer à un syndicat mixte sur simple délibération du Conseil de Communauté sans avoir à solliciter l'accord préalable de ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification proposée ainsi que la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet** : extension réseaux terrain Lemarchand (2015/79)

Monsieur le Maire présente un devis du Syndicat Energies Haute-Vienne relatif à une extension de réseau.

Ce devis concerne une parcelle de terrain située aux Rieux (section C 673), nécessitant une extension du réseau électrique de 75 mètres qui s'élèverait à un coût de 2 212,50 euros à la charge de la commune. Cette extension ne concernerait qu'une habitation.

Il y aurait aussi lieu de prévoir une extension du réseau d'AEP d'une longueur de 70 mètres. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de chiffre.

La Direction Départementale des Territoires a reçu la demande de certificat d'urbanisme. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter sa décision sur ce dossier dans l'attente de l'avis de la DDT, cette parcelle n'étant pas classée en zone constructible dans le projet de PLU.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet** : demande de subventions (2015/80)

Monsieur le Maire présente une demande d'adhésion de l'Association pour la Défense des Services Publics et des Usagers de Saint-Sulpice-Laurière.

Le Conseil Municipal propose qu'une adhésion soit faite à titre individuel par chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a toujours pas reçu le bilan financier de l'Amicale Bouliste. Le Conseil Municipal ne prendra pas de décision tant que ce document ne sera pas fourni.

Il présente une demande de subvention des Jeunes Agriculteurs du Canton de Laurière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière de 150 euros pour l'année 2015. La commune pourra aussi leur accorder une logistique en cas de besoin lors de l'organisation de la finale du concours départemental de labours 2016.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet** : coupe de bois (2015/81)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une décision concernant les coupes de bois sur la parcelle 5 de la forêt sectionnelle du Bourg au Puy de Sauvagnac, parcelle utilisée pour les besoins de l'association Singletracks.

Elle est occupée par des peuplements résineux nécessitant un passage en coupe d'éclaircie. Les bois ont été repérés par les agents de l'ONF et l'exploitation peut s'effectuer soit en vente de bois sur pied soit en vente de bois façonnés en exploitation groupée.

Monsieur le Maire donne des explications sur les deux modes de vente et indique que selon l'ONF la solution de la vente de bois façonnés est la plus adaptée. Il demande qu'il soit fourni un estimatif de recettes.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de l'ONF et opte pour une vente de bois façonnés en exploitation groupée sur cette parcelle.

Monsieur le Maire indique que des coupes de bois seront proposées aux enchères le 16 octobre 2015.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet : remboursement visite médicale (2015/82)**

Monsieur le Maire présente une facture de la préfecture relative au paiement par Monsieur Tabard d'une somme de 33 euros pour la visite médicale de son permis de conduire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser Monsieur Tabard.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet : acquisition véhicule (2015/83)**

Monsieur le Maire indique que le C15, qui a 14 ans, présente des défaillances. Le montant du devis est estimé à 2 600 euros.

Il précise qu'il a vu un véhicule type Kangoo de 2012 avec 80 000 kms. Le prix de ce véhicule est fixé à 5 590 euros avec une garantie de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après discussion, opte pour l'achat de ce véhicule en lieu et place du C15.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet : projet aménagement plan d'eau (2015/84)**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du plan d'eau. Il indique qu'il y aurait lieu de prévoir un aménagement paysager plus complet dans ce projet. L'ATEC a fourni à la commune un projet de faisabilité qui prenait en compte les grands principes d'aménagement. Cet avant-projet a permis d'estimer les coûts de l'aménagement. Il est proposé de faire évoluer le dossier pour arriver à une phase de projet définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de contacter l'ATEC pour qu'ils établissent un projet d'aménagement y compris paysager pour une consultation de cabinets d'architectes paysagers.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet : travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du Mas/Les Petites Maisons (2015/85)**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de renforcement du réseau rue du Mas/Les Petites Maisons sont nécessaires. En effet, plusieurs maisons dans ce secteur sont maintenant habitées et les habitants subissent des nuisances liées au manque de pression.

L'entreprise Halary nous a fait parvenir un devis estimatif d'un montant de 48 351 euros HT soit un TTC de 58 021,20 euros. D'autres entreprises seront consultées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental et à lancer la consultation pour ces travaux.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet :** travaux assainissement hameau des Petites Maisons (2015/86)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'engager les travaux d'assainissement au hameau des Petites Maisons. Il indique que le devis présenté par la société Halary lors de la dernière réunion présentait une erreur suite à des coûts supplémentaires pour des travaux non prévus.

La société Halary nous a fait parvenir un nouveau devis pour un montant de 70 065 euros HT soit un TTC de 84 078,00. D'autres entreprises seront consultées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental et à lancer la consultation.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015*

-----

**Objet :** informations diverses

Monsieur le Maire rappelle que l'Amicale des Anciens Combattants n'existe plus depuis le décès de Monsieur Devillers. Il demande à Monsieur Martinie de vérifier les noms manquants sur le monument aux morts afin qu'ils soient rajoutés. Monsieur le Maire contactera l'ONAC pour une participation.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le devis du cabinet de géomètre pour l'établissement d'une esquisse cadastrale pour le chantier de route forestière du Pont des Cols. Le devis établi par la société Brisset Veyrier s'élève à 2 202 euros TTC.

Monsieur le Maire parle de l'avancement du PLU. De nouvelles réunions vont avoir lieu pour faire avancer le dossier.

Il parle de sa rencontre avec Monsieur Raynaud qui s'occupe de la propriété De Léobardy. Il indique que la famille souhaite vendre des terrains qui touchent notre forêt communale. Le prix est estimé à 67 000 euros pour 37 hectares. Des aides financières sont possibles auprès de la Région et du Département. Monsieur le Maire a demandé l'avis de l'ONF sur ce projet d'acquisition. Le Conseil Municipal demande à Monsieur Horry d'engager des négociations.

Monsieur le Maire indique qu'il va recevoir de potentiels acquéreurs de la propriété De Léobardy. Ils auraient un projet de gîtes de groupe haut de gamme.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé un devis à Sotiplan pour l'impression du bulletin. Le coût est estimé à 398,79 euros TTC pour 400 exemplaires. Le coût en interne est estimé à 550 euros environ.

Il indique qu'il s'est rendu à la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Il a été présenté aux élus la future carte des intercommunalités incluant les fusions proposées.

Monsieur le Maire indique que les travaux à Mallety avancent normalement.

Madame Clédat indique qu'elle a reçu des propositions de colis pour les aînés de la Société Laredy et de la société Vergonzanne. Après étude, le conseil municipal dans sa grande majorité, choisit les colis proposés par la société Larédy.